

18 DEC 2002

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

**DECRET N°D/2002/ 099 /PRG/SGG
PORTANT SUPPRESSION DES SECRETARIATS D'ETAT**

Le Président de la République,

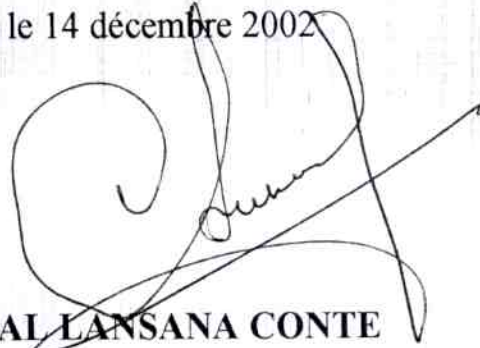
- Vu la Loi Fondamentale telle que modifiée à ce jour ;
- Vu le Décret D/99/004/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié à ce jour ;

Décrète

Article 1^{er} : les Secrétariats d'Etat au Plan, à la Coopération et à la Sécurité sont supprimés.

Article 2 : le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 14 décembre 2002



GENERAL LANSANA CONTE